



Association Cultuelle Hillsong

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Association Cultuelle Hillsong

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Cultuelle Hillsong,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Cultuelle Hillsong relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du président ainsi que le rapport financier du trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

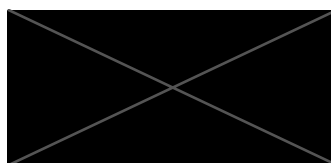
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Joël Fusil

COMPTES ANNUELS

en euros

ASSOCIATION CULTUELLE HILLSONG

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

108 avenue du Maine
75014 Paris

SIRET : 48305454000040

NAF : 9499Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 021	5 021		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 035 177	948 640	86 536	98 670
Autres immobilisations corporelles	214 010	209 823	4 187	13 599
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 865		8 865	7 865
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 264 073	1 163 485	100 588	121 134
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	283 596		283 596	274 251
Charges constatées d'avance	1 375		1 375	3 903
Valeurs mobilières de placement	156 149		156 149	120 741
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 223 036		2 223 036	2 246 359
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	2 664 156		2 664 156	2 645 254
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 928 229	1 163 485	2 764 744	2 766 388

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	37 807	37 807
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 677 683	1 664 388
Excédent ou déficit de l'exercice	22 724	13 295
Situation nette	1 738 213	1 715 490
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 738 213	1 715 490
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	761 974	774 896
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	761 974	774 896
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 274	141 255
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	102 008	79 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 274	55 364
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	264 556	276 002
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 764 744	2 766 388

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	68 139	44 982
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 924 090	1 963 027
Mécénats	25 515	62 748
Legs, donations et assurances-vie	1 412	
Contributions financières	4 500	2 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17	
Utilisations des fonds dédiés	190 301	109 912
Autres produits	25 794	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 239 768	2 183 172
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		146
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 071 052	1 048 883
Aides financières	52 778	91 569
Impôts, taxes et versements assimilés	4 481	4 825
Salaires	712 141	674 807
Cotisations sociales	141 502	147 003
Dotations aux amortissements et dépréciations	69 449	111 863
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	177 379	129 529
Autres charges	5 766	2 023
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 234 548	2 210 647
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 219	-27 475
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 968	3 592
Autres intérêts et produits assimilés	20 135	27 704
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	4	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	23 108	31 296

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	472	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	472	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	22 636	31 296
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	27 855	3 820
Produits exceptionnels V		28 324
Charges exceptionnelles VI		12 200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		16 123
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	5 132	6 649
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 262 876	2 242 791
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 240 152	2 229 497
EXCÉDENT OU DÉFICIT	22 724	13 295

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Préambule

Hillsong France est une église chrétienne évangélique contemporaine organisée au travers d'une association de loi 1905 dont l'objet est de promouvoir le message et la pratique de l'évangile de Jésus-Christ.

Hillsong est une association culturelle à but non lucratif régie par les lois de 1901 et 1905.

Fondé en Australie en 1983, le réseau mondial des églises évangéliques Hillsong est aujourd'hui présent dans 28 pays.

Hillsong France est composée de cinq campus à Paris, Massy, Lyon, Marseille et un campus en Ligne qui accueillent en moyenne chaque week-end près de 3000 personnes pour des services créatifs de louange chrétienne contemporaine et des messages inspirants basés sur la Bible.

Pendant la semaine, l'association offre des programmes pour équiper les gens dans des domaines variés :

- Un soutien pastoral pour les personnes qui ont besoin d'assistance,
- Des « Connect Groups » basés sur l'âge ou des intérêts communs se réunissant chaque semaine pour étudier la Bible et partager de bons moments ensemble.

Nous désirons inspirer et former chaque personne à devenir un leader dans sa propre sphère d'influence et établir une culture dans laquelle des gens de tous âges et tous horizons peuvent avoir une rencontre avec Dieu et trouver leur place dans "Sa Maison".

Les membres de l'église donnent également généreusement de leur temps et de leurs ressources pour des projets de justice sociale qui viennent en aide à des communautés et des individus dans le besoin, grâce à de nombreux partenariats avec des associations françaises et internationales.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 764 744 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 22 724 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022) et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis les changements de réglementation comptable présentée ci-après,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Rien à signaler.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Rien à signaler.

Changements comptables

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels - 2 ans
- Matériel vidéo et sonorisation - 3 à 5 ans,
- Matériel de transport - 5 ans,
- Mobilier de bureau et informatique - 3 ans
- Mobilier - 3 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute correspond au prix d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence constatée.

En 2016, un montant de 50 000 € a été investi sur un compte d'investissement ouvert auprès du Crédit Mutuel. En 2022, ce compte a été alimenté par un don de titres "Richemont" d'une valeur de 36 510 €.

L'exercice 2024 a été marqué par deux dons supplémentaires de titres, pour une valeur totale de 27 960 €, ainsi que par le réinvestissement des dividendes perçus, pour un montant global de 2 744 €.

L'exercice 2025 a été marqué par deux dons supplémentaires de titres, pour une valeur totale de 33 686 €, ainsi que par le réinvestissement des dividendes perçus, pour un montant global de 1 722 €.

À la clôture de l'exercice 2025, aucune moins-value n'a nécessité de provision.

Créances

Les créances, valorisées à leur valeur nominale, sont toutes d'une durée inférieure à un an, et correspondent à des sommes avancées sur des commandes en cours ainsi que des avoirs sur des commandes précédentes.

Fonds propres

La rubrique « Fonds propres sans droit de reprise » correspond à des apports de Hillsong Londres, soit à la constitution de l'association, soit en cours de vie.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Cette rubrique correspond au reliquat des offrandes Un Coeur Pour La Maison et Kingdom Builders reçues des exercices antérieurs mais non-consommées au 31 décembre 2025.

Dons encaissés

Les dons en faveur de l'association sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur réception. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non-consommée à la clôture de l'exercice.

Il arrive parfois que certains donateurs frontaliers d'Hillsong Genève et Luxembourg effectuent des dons sur les comptes d'Hillsong France. Ces dons, représentant un volume total relativement faible, sont comptabilisés en produits et en charges pour des montants équivalents.

Indemnités versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des indemnités pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 160 488 euros au titre de leur fonction de Ministère du culte. Ces indemnités comprennent les caractéristiques suivantes

	Indemnités	Avantages en nature
Montant total	160 488	

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1^{er} du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité indemnise 3 dirigeants sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, l'indemnité versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élève à :

	Indemnités	Avantages en nature
Montant total	160 488	

L'indemnité des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une indemnité individuelle.

Effectif

	2025	2024
Ministre du culte - Régime CAVIMAC	17	18
Employés - Régime général	1	1

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'un suivi permettant leur chiffrage en fin d'exercice. Les bénévoles sont impliqués dans la vie de l'association par leur aide dans la mise en place opérationnelle des offices du dimanche et l'animation des groupes de maisons pour les études bibliques et la vie communautaire.

Elles sont considérées comme un engagement spirituel qu'on ne peut pas valoriser.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet de provisions dans les comptes à la fin de l'exercice

Les droits individuels à la formation n'ont pas été évaluées à la fin de l'exercice.

Engagements reçus et donnés

Néant.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 021			5 021
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 021			5 021
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	987 864	47 761	448	1 035 177
Autres immobilisations corporelles	214 416	590	996	214 010
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 202 280	48 351	1 444	1 249 186
Immobilisations financières				
Participations	1 000			1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 865	1 000		8 865
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 865	1 000		9 865
TOTAL GÉNÉRAL	1 216 166	49 351	1 444	1 264 073

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	48 351			48 351		
Total immobilisations financières	1 000			1 000		
TOTAL GÉNÉRAL	49 351			49 351		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 444			1 444		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	1 444			1 444		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 021			5 021
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 021			5 021
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	889 193	59 447		948 640
Autres immobilisations corporelles	200 817	10 002	996	209 823
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 090 010	69 449	996	1 158 464
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	1 095 032	69 449	996	1 163 485

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	69 449		69 449		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	69 449		69 449		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	996			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	996			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	8 865		8 865
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	1 376	1 376	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	197 096	197 096	
Débiteurs divers	38 012	38 012	
Charges constatées d'avance	1 375	1 375	
TOTAL	246 724	237 859	8 865
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	104 274	104 274		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	5 192	5 192		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 471	70 471		
Impôts sur les bénéfices	20 573	20 573		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 771	5 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	58 274	58 274		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	264 556	264 556		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 684	74 833
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 102	20 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	64 786	95 134

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	1 375	3 903
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		1 375	3 903

Commentaires : néant

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total - Etat Allemagne	915
Total - Etat Australie	1 550
Total - Etat Belgique	32
Total - Etat Brésil	230
Total - Etat Canada	23
Total - Etat Chine	20
Total - Etat Colombie	5
Total - Etat Côte d'Ivoire	2 610
Total - Etat Émirats Arabes Unis	3 110
Total - Etat Etats-Unis	12 757
Total - Etat Irlande	370
Total - Etat Italie	255
Total - Etat Japon	125
Total - Etat Luxembourg	25 653
Total - Etat Malaisie	10
Total - Etat Mexique	170
Total - Etat Mozambique	2
Total - Etat Pays-Bas	181
Total - Etat Pologne	40
Total - Etat République dominicaine	100
Total - Etat République Tchèque	20
Total - Etat Royaume-Uni	4 574
Total - Etat Singapour	20
Total - Etat Slovaquie	20
Total - Etat Suède	50
Total - Etat Suisse	1 730
TOTAL	54 572

Commentaires :

L'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR) est un tableau qui doit être tenu par les organismes qui reçoivent des avantages et ressources provenant, directement ou indirectement, de l'étranger.

L'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 prévoit que : « Les associations et les fonds de dotation soumis à une obligation de publicité de leurs comptes annuels peuvent intégrer à l'annexe de leurs comptes publiés une version synthétique de l'état mentionné à l'article 1er. » La version intégrale de l'EAR est mise à la disposition du public au siège de l'entité et, le cas échéant, sur son site internet.

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	774 896	177 379	190 301			761 974	
TOTAL GÉNÉRAL	774 896	177 379	190 301			761 974	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	37 807				37 807
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 664 388	13 295			1 677 683
Excédent ou déficit de l'exercice	13 295	-13 295	22 724		22 724
Situation nette	1 715 490		22 724		1 738 213
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 715 490		22 724		1 738 213

Commentaires : néant

Liste des filiales et participations

Participations	Capitaux propres	Quote-part détenue (%)	Valeur brute titres	Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires
		Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Engagements donnés	Résultat
SPHERES PRODUCTION EVENEMENTS	6 406	50.00	1 000	197 096	
			1 000		-1 302
	Observations :				
TOTAL PARTICIPATIONS	6 406		1 000	197 096	
			1 000		-1 302

TOTAL GÉNÉRAL	6 406		1 000	197 096	
			1 000		-1 302

Honoraire s des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraire s de certification des comptes TTC	Honoraire s autres TTC
Ersnt & Young et autres	21 222	
TOTAL	21 222	

Commentaires :

Le montant des honoraire s inscrit dans la lettre de mission s'élève à 12.000€ TTC.